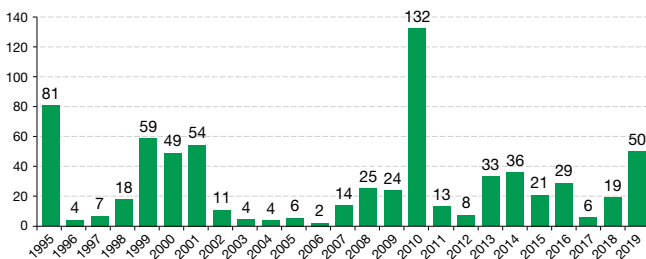


# Mouvements de terrain hors retrait-gonflement des argiles

## INDEMNISATIONS ANNUELLES VERSÉES À LA SUITE DES DOMMAGES ASSURÉS MOUVEMENT DE TERRAIN DE 1995 À 2019

En M€<sub>2022</sub>



Note : coûts indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le phénomène naturel « mouvement de terrain » (hors sécheresse géotechnique) en France, agrégés sur la période 1995-2019. Ces coûts, nets de toute franchise, ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur.

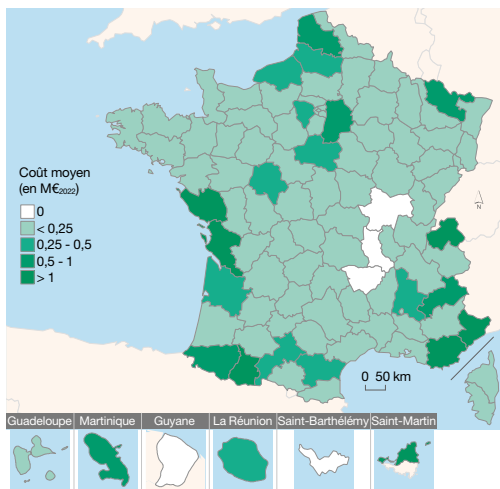
Champ : France, hors Mayotte, y compris collectivités (Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Source : CCR, 2023

Le régime d'assurance des catastrophes naturelles prend en charge l'indemnisation des dommages liés aux mouvements de terrain d'origine naturelle après reconnaissance de l'état de Cat-Nat. Depuis 2000, tous les types de mouvement de terrain (effondrement, glissement, chute de blocs, éboulements), excepté le retrait-gonflement des argiles, sont regroupés sous l'appellation unique « mouvements de terrain ».

Sur la période 1995-2019, le cumul des indemnités versées au titre des mouvements de terrain, hors retrait-gonflement des argiles, s'élève à 700 M€<sub>2022</sub>, soit une moyenne annuelle de 28 M€. Si la sinistralité apparaît relativement modérée pour ce risque, plusieurs années se distinguent cependant par des dommages assurés plus importants : 1995, 1999-2001, et 2010 (à la suite de la tempête Xynthia sur le littoral atlantique).

### INDEMNISATIONS ANNUELLES MOYENNES VERSÉES À LA SUITE DES DOMMAGES ASSURÉS MOUVEMENT DE TERRAIN PAR DÉPARTEMENT, DE 1995 À 2019



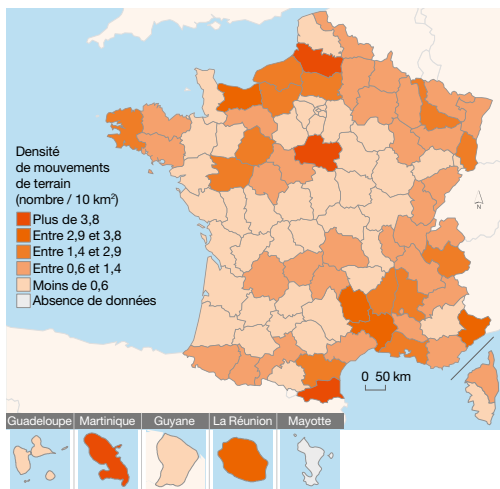
Note : hors phénomène naturel « sécheresse ».

Champ : France, hors Mayotte, y compris collectivités (Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Source : CCR, 2023. Traitements : SDES, 2023

Cinq départements de France métropolitaine (Alpes-Maritimes, Charente-Maritime, Hautes-Pyrénées, Haute-Savoie, Var, Vendée), ainsi que Saint-Martin dans les Outre-mer font l'objet d'une sinistralité moyenne annuelle supérieure à 1 M€<sub>2022</sub>.

## DENSITÉ DE MOUVEMENTS DE TERRAIN PAR DÉPARTEMENT



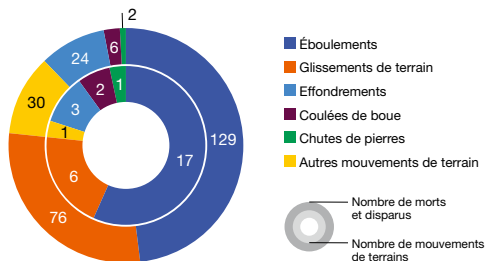
Notes : phénomènes naturels concernés : glissement, chute de blocs / éboulement, coulée, effondrement, érosion de berges. Ce recensement, réalisé hors retrait-gonflement des argiles, est incomplet pour les départements de Normandie. Densité calculée sur un total de 65 200 mouvements de terrain enregistrés entre 1900 et 2019.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : BRGM, BDMVT, 2020. Traitements : SDES, 2020

Omniprésent sur le territoire, le risque lié aux mouvements de terrain dépend fortement de la géologie : glissements de terrain, chutes de blocs et éboulements rocheux, effondrements de cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse ou cavités karstiques) ou anthropiques (anciennes carrières souterraines, caves, etc.), retrait-gonflement des argiles.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN AYANT CAUSÉ DES DÉCÈS PAR CATÉGORIE, ENTRE 1900 ET 2021



Note de lecture : depuis 1900, 17 éboulements ont fait 129 morts.

Source : ONRN, BDE (DGPR/SRNH et BARPI, BD Gaspar ; AFP ; CCR ; France Assureurs ; Météo-France).

Traitements : SDES, 2022

Entre 1900 et 2021, plus de 65 200 mouvements de terrain (hors retrait-gonflement des argiles) ont été recensés en France. Cinq départements en comptent plus de quatre pour 10 km<sup>2</sup> (Somme, Pyrénées-Orientales, Lozère, Loiret, Martinique). Les effondrements de cavités prédominent (39 %), devant notamment les glissements de terrain (26 %) et les chutes de blocs (23 %).

Parmi les 532 événements naturels dommageables recensés en France entre 1900 et 2021, 28 concernent des mouvements de terrain hors retrait-gonflement des argiles. Ils totalisent 261 victimes. Parmi ces catastrophes, huit accidents très graves ont causé entre 10 et 99 morts.

Certains mouvements de terrain peuvent être catastrophiques. Ainsi, l'éroulement survenu en 1248 sur la face nord du Mont Granier en Isère, emportant 500 millions de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>) de roches, a détruit plusieurs villages et fait plusieurs milliers de victimes. En 2016, une série d'éboulements de plus de 50 000 m<sup>3</sup> est survenue, à l'origine notamment de l'endommagement d'infrastructures routières. Les volumes instables sont estimés à près de 800 000 m<sup>3</sup>.